

02 mai 2019 -13:46

L'ONSS lance jeveuxengager.be : le guide des employeurs débutants

L'Office national de sécurité sociale (l'ONSS) lance aujourd'hui son nouveau site jeveuxengager.be. L'objectif est de soutenir les entrepreneurs qui envisagent de devenir des employeurs.

Aperçu complet

Très souvent, les entrepreneurs se posent mille et une questions avant de devenir employeur. Il n'est pas facile d'avoir une vue d'ensemble sur les obligations que cela implique. Les informations sont éparpillées sur de nombreux sites internet et proviennent de sources fort variées.

Sur jeveuxengager.be, ces entrepreneurs trouveront un relevé exhaustif et fiable de toutes les informations nécessaires en la matière. Contrats, assurances, obligations sociales, ... tout y est abordé. Tous les aspects à prendre en compte sont repris sur une liste de contrôle bien pratique.

« Il est essentiel que les entrepreneurs qui souhaitent engager du personnel sachent à quoi s'en tenir », indique Koen Snyders, l'administrateur général de l'ONSS. « Quelles questions se poser impérativement ? Quelles sont les conséquences de leurs choix ? Un employeur bien informé rencontrera moins facilement des problèmes. C'est une bonne chose pour lui, mais aussi pour ses travailleurs et la sécurité sociale. »

Estimation des coûts

La question que se pose un entrepreneur porte évidemment sur le coût d'un travailleur. Cette question est abordée de façon privilégiée sur jeveuxengager.be. Les entrepreneurs y trouveront les profils de travailleur spécifiques à leur secteur. Le coût de chaque profil est repris sur une étiquette qui affiche non seulement le coût salarial total, mais également les postes de dépenses qui le composent. L'estimation du coût ne repose pas uniquement sur la rémunération et les cotisations sociales, mais également sur d'autres frais comme les assurances. Des réductions ONSS sont indiquées, le cas échéant.

Mais les profils n'ont pas trait qu'aux seuls coûts. Choisir un travailleur nécessite de réfléchir à d'autres éléments. Par exemple, un étudiant jobiste peut constituer un avantage financier certain, qui ne peut toutefois être sollicité que pour un temps limité. Les profils présentent donc les autres avantages et inconvénients. « Le but est qu'en un coup d'œil, les entrepreneurs disposent de toutes les informations qui les aideront à décider en connaissance de cause », précise Koen Snyders.

Aide complémentaire aux entrepreneurs

Grâce à son site jeveuxengager.be, l'ONSS entend offrir un encadrement de haut vol aux entrepreneurs. Il ne peut toutefois pas fournir de prestation de services sur mesure. « A cet égard, les entrepreneurs ont le loisir de contacter divers prestataires de services spécialisés », poursuit Koen Snyders. « Les comptables et les banques sont très souvent les premiers points de contact. Cependant, les prestataires de services sociaux et les organisations professionnelles ont une offre spécifiquement adressée aux employeurs débutants. Nous les considérons comme des partenaires utiles en vue d'un entrepreneuriat réussi. »

Tableau de bord des données personnelles

Les entrepreneurs qui se connectent (via *itsme* ou leur eID) ont également accès à un tableau de bord

personnel qui les renseigne sur le statut de leur entreprise auprès des pouvoirs publics, à savoir les données d'identification de base de leur entreprise à l'ONSS et leur fichier du personnel. Y figure également l'e-Box, la boîte aux lettres électronique prévue pour leurs contacts avec les pouvoirs publics.

Le tableau de bord est un élément déterminant. Pour la première fois, les entrepreneurs ont une vue intégrée (d'une partie) de leurs données à l'ONSS. Selon Koen Snyders, bien que le tableau de bord sorte à peine du moule, l'objectif à terme est d'élargir l'offre informative : « A long terme, le tableau de bord affichera intégralement la situation d'une entreprise par rapport à l'ONSS. Les employeurs y trouveront une réponse à leurs questions, qu'il s'agisse, par exemple, de savoir s'ils satisfont aux obligations envers l'ONSS ou s'ils ont payé leurs factures ONSS. Nous inventorions les besoins en concertation avec les organisations patronales et les prestataires de services sociaux afin de les combler progressivement. »

Office national de sécurité sociale
Place Victor Horta 11
1060 Bruxelles
Belgique
02 509 31 11
<http://www.rsz.fgov.be/fr>

Kris Wils
Contact presse
02 509 36 24
press@rsz.fgov.be